Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230227-2023-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

TECHNIQUE
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Demande de subvention auprès de la Région Centre - Val de Loire pour le financement des dépenses engagées pour une mission d'accompagnement au lancement d'une participation citoyenne concernant les modalités de traitement des déchets et de leur financement sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (81 communes)

N°BC2023-016

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DEPONDT	

L'an 2023, le 27 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 février 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a mis en place les nouvelles modalités de tri des matériaux en plastique dans un objectif de valorisation maximale du contenu de la poubelle. Elle devra également organiser la valorisation des biodéchets à partir du 1er janvier 2024 conformément à la réglementation sur le tri à la source des biodéchets.

Au regard des enjeux de transition écologique, la meilleure manière de traiter la question des déchets est d'en réduire la production par des comportements responsables ou encore amener les particuliers à traiter individuellement leurs biodéchets.

A ce titre, la tarification incitative permet de responsabiliser les producteurs de déchets et de les amener à présenter de moins en moins d'ordures ménagères résiduelles pour la collecte et l'incinération.

L'application d'une tarification incitative sur le territoire est donc en cours d'étude dans une perspective de mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026.

Dans l'objectif de mieux adapter les modalités de financement incitatif, leur mise en œuvre aux besoins des citoyens et à l'intérêt général ainsi que de favoriser l'acceptation de ces nouvelles mesures , il est proposé d'associer les citoyens à la co-construction de ce dispositif. L'agglomération a lancé une procédure pour recruter un bureau d'études afin de l'accompagner dans la conduite de cette mission.

Le conseil régional Centre-Val de Loire, nous accompagne d'ores et déjà dans l'étude relative à la tarification incitative et tri à la source des biodéchets à hauteur de 70% du montant de l'étude.

La collectivité souhaite solliciter une subvention complémentaire de la Région au titre des dépenses d'assistance à maitrise d'ouvrage participation citoyenne, subventionnées à hauteur de 40% des dépenses éligibles.

DÉSIGNATION	COUT ESTIME DE LA MISSION HT	FINANCEURS	MONTANT € HT	TAUX
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCERTATION CITOYENNE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE	120 000 €	CONSEIL REGIONAL	48 000 €	40%
		Agglo du Pays de Dreux	72 000 €	60%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de subvention auprès de la région Centre-Val de Loire ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13 mars 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/03/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.